

Re: Urgence - Covid 19 et accueil familial de personnes âgées et handicapées

À Laurent Provot <laurent.provot@franceaf.fr>

Monsieur le Président,

J'accuse réception de votre message concernant la situation des accueillants familiaux dont le statut ne permet pas d'indemnisation ou de prime alors que l'épidémie de Covid-19 n'épargne en rien le maillon médico-social.

Compte tenu de vos arguments, j'ai décidé d'interroger Monsieur Bruno Le Maire, Ministre de l'Economie et des Finances afin de savoir ce que le Gouvernement entend mettre en œuvre pour les accueillants familiaux (prime, éligibilité au fonds de solidarité).

Vous trouverez le texte de ma question ci-dessous et je ne manquerai pas de vous adresser la réponse qui me sera apportée.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de mes sincères salutations.

Dominique ESTROSI-SASSONE
Sénateur des Alpes-Maritimes
Vice-Présidente du groupe Les Républicains-Sénat

Soutien aux accueillants familiaux
Question n° 15611 adressée à M. le ministre de l'économie et des finances

Texte de la question : Mme Dominique Estrosi Sassone interroge M. le ministre de l'économie et des finances au sujet de la prise en charge des accueillants familiaux au cours de l'épidémie de Covid-19. Les accueillants familiaux assistent à temps plein les personnes âgées ou en situation de handicap. Toutefois, les plans de soutien liés à l'épidémie de Covid-19 ne les mentionnent pas alors que cette branche du secteur médico-social a tout autant été bouleversée. Ces derniers sept jours sur sept, vingt-quatre heures sur vingt-quatre continuent pendant cette crise sanitaire leur mission : assurer la santé, la sécurité, le bien-être physique et moral des personnes accueillies. Toutefois certains d'entre eux, en raison du confinement, n'accueillent plus personne et se retrouvent donc sans aucun revenu. Agréés par les conseils départementaux qui assurent le suivi et la surveillance des familles, ces aidants sont néanmoins exclus de l'allocation chômage alors que, depuis 2018, ils contribuent au financement de l'union nationale pour l'emploi dans l'industrie et le commerce (UNEDIC). Elle voudrait savoir s'il entend mettre à disposition une indemnité compensatrice pour les accueillants familiaux au même titre que les personnels des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) sur le modèle des primes et s'il est prévu de les rendre éligibles à un éventuel plan d'indemnisation ou au fonds de solidarité.